

**PROCÈS- VERBAL
DE LA RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03. 12. 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le trois décembre à dix- huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Villars Sous Ecot (Doubs) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Christian Hirsch, maire.

Présents : C. HIRSCH, C. MOUHOT, F. CLERGET, Y. MARAIN, L. PELLIER, E. ROLLAND.

Absente excusée : C. PEQUIGNOT

Absent (es) : I. CASSARD, S. GROSSIR, P. MONNIN

Le conseil a choisi monsieur Christian Mouhot pour secrétaire de séance.

1/ Approbation du procès-verbal du 29 octobre 2025

Le maire soumet au vote le procès-verbal de la réunion ordinaire, séance du 29 octobre 2025 qui est adopté à l'unanimité.

2/ Délibération sur les tarifs communaux 2026

2.1 Loyers

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les nouveaux prix de location 2026 sur la base des prix 2025 majorés de la variation annuelle de 1.04 % soit :

Adresse	Position de l'appartement	Montant du loyer mensuel année 2026
1 rue Joly Bois	1er étage à droite	290 €
1 rue Joly Bois	1 er étage à gauche	293 €
1 rue Joly Bois	2ème étage à droite	377 €
1 rue Joly Bois	2ème étage à gauche	297 €
1 rue Joly Bois	Rez-de-chaussée	414 €

2.2 Charges

Les charges des logements couvrent les frais de chauffage (énergie bois, maintenance de la chaudière et du réseau), les frais de maintenance des équipements (adoucisseur et VMC) l'énergie électrique et les frais d'entretien et de chauffage des communs. Une régularisation en fonction des KWH de chauffage réellement consommé, pour chaque appartement, est réalisée chaque année. **L'eau potable fait l'objet d'une facture à part.**

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs pour l'année 2026. Ceux-ci pourront être modifiés en début d'année prochaine, après régularisation des KWH réellement consommés en 2025.

	Position de l'appartement	Montant des charges mensuelles année 2026
1 rue Joly Bois	1er étage à droite	135 €
1 rue Joly Bois	1 er étage à gauche	135 €
1 rue Joly Bois	2ème étage à droite	150 €
1 rue Joly Bois	2ème étage à gauche	150 €
1 rue Joly Bois	Rez-de-chaussée	150 €

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an ci-dessus.

2.3 Garages

	Année 2026
Garage ancienne cure	41 €
Garage accès par parking école	49 €

2.4 Loyers et baux ruraux

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte les nouveaux prix de location 2026 établis sur la base des prix 2025 majorés de l'indice de correction soit : 0.42%

	Année 2026
Bittard Laurent (A 48)	1 350 €
Grasser André (A 64)	1 930 €
Mornard Mathieu (A 59)	1 860 €
Gaec Ulmann frères (A 65)	1 288 €
Schwarz Dominique (A 62)	452 €
EARL Bitard Laurent (A 63)	946 €
Rolland Emmanuel (A 66)	183 €
Mornard Mathieu (A 60)	835 €
Mornard Alexis (A 60)	995 €
Rolland Emmanuel (A 60)	524 €

La location de 50a en Condemène, (bail A53) pour l'ACCA Villars sous Ecot est reconduite à titre gratuit pour l'année 2026 et renouvelée pour un an jusqu'au 31/12/2026.

Le tarif de droit de chasse pour 2026 passe à 550€.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, et an ci-dessus.

2.5 Tarifs communaux et subventions

2.5.1 : Cimetière et columbarium :

Les tarifs 2026 sont votés à l'unanimité aux valeurs ci-dessous :

- **Cimetière :**

pour une concession de trente ans :	210 €
pour une concession de cinquante ans :	250 €

- **Columbarium :**

Un emplacement (1 à 4 urnes) pour cinquante ans :	300 €
---	-------

- Cavurnes : Un emplacement (1 à 4 urnes) pour cinquante ans :	1 200 €
---	---------

- **Jardin du souvenir :**

- Pour dispersion d'une urne funéraire et apposition d'une plaque gravée au nom du défunt sur colonne funéraire :	200€
---	------

Ces tarifs sont valables jusqu'à nouvelle décision du Conseil Municipal.

2.5.2 : Bois de chauffage :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après avoir délibéré, décide, conformément à la délibération du 13 décembre 2022 de maintenir le tarif pour la campagne 2025/2026 à :

Bois à façonner : 10 € le stère

Chablis : 10 € le stère

2.5.3 : Location de la salle des fêtes Jean Monnin

Les tarifs de location de la salle restent inchangés pour l'année 2026.

<u>1 soirée du mardi au jeudi</u>	
<i>Horaires</i>	19 H 00 à 23 H 00
Tarif 1 pour les habitants de Villars	35 €
Tarif 2 pour les habitants hors Villars	50 €
Tarif 3 Location commerciale	125 €

<u>1 WE de 3 jours (V+S+D)</u>	
<i>Horaires</i>	du vendredi 14 H 00 au lundi 10H 00
Tarif 1 pour les habitants de Villars	200 €
Tarif 2 pour les habitants hors Villars	400 €
Tarif 3 Location commerciale journalière	400 €

Charges à ajouter :

Chauffage : (heure de chauffe x consommation du brûleur x prix au litre de fuel de la dernière livraison).

Gaz propane (cuisinière) forfait 20 €

OM : bac de 240 litres : 10 € la levée

Pour les associations de Villars Sous Ecot :

La première location de la salle est gratuite ; les frais de chauffage, gaz, OM, seront facturés. A partir de la deuxième location : le tarif 1 est appliqué ; les frais de chauffage, gaz, OM, seront facturés.

Il est possible de moduler les horaires avec un accord préalable des deux parties.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, et an ci-dessus.

2.5.4 Subvention aux associations

Sept associations ont sollicité l'octroi d'une subvention pour l'année 2026.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'attribuer les subventions suivantes sous réserve de joindre le bilan financier de l'association avec la demande de subvention motivée.

Associations	Montant subvention année 2026
ACCA	161 €
Amicale donneurs de sang	85 €
Gym volontaire	161 €
Association culturelle et familiale	194 €
Football club de Villars sous Ecot	646 €
Union des associations	404 €
Association les amis de l'hôpital Nord Franche-Comté	85 €

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, et an ci-dessus.

3/ Acquisition de parcelles forestières

3.1/Les familles Guillot et Rode ont donné leur accord pour la vente à la commune de Villars sous Ecot de leurs parcelles cadastrées suivant le tableau ci-dessous :

Parcelles appartenant à M. RODE		
Section	N° de parcelle	contenance en A , CA
C	93	17,5
C	878	13,79
B	744	48,55
ZA	121	ROUTE
	Total	79,84
	Prix d'achat	1 996,00 €

L'acquisition se fera pour un montant de 1 996,00 € pour les sections C et B.

Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés) sont à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'acquisition des terrains aux conditions évoquées ci-dessus et autorise le maire à signer tous les actes préalables et consécutifs à cette acquisition.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus.

3.2 Acquisition des parcelles de la famille Bleyer,

A ce jour, la famille Bleyer n'a pas donné suite à son projet de vente à la commune de Villars sous Ecot.

4/ Débat d'orientation budgétaire

Le DOB est facultatif mais conseillé pour les communes de moins de 3 500 habitants. Il aura lieu courant janvier 2026.

4.1 Subventions DETR

Nous avons reçu un avis favorable pour l'obtention d'une subvention DETR de 20 % du montant HT concernant :

- le remplacement de la passerelle au niveau du ruisseau du Bief
- le chauffage avec énergie pellets pour la salle de convivialité du bâtiment du FCVI.

4.2 Travaux de réfection de voirie

4.2.1 Rue du Moulin

Le Maire rappelle en séance que la voie communale qui donne accès à l'aire de service APRR (rue du Moulin) s'est dégradée, notamment du fait du passage des poids lourds assurant différents services pour le compte de l'autoroute A36. Les derniers travaux d'enfouissement de la fibre optique n'ont fait qu'aggraver la situation.

Pour garantir la sécurité des usagers il devient nécessaire de faire des travaux de réfection de voirie. Le Maire propose de solliciter l'octroi d'une subvention au titre de la DETR. Il effectuera aussi, une demande d'aide financière auprès de la société des autoroutes Paris Rhin Rhône. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 59 096.00 € HT soit 70 915.20€ TTC.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord :

- Pour solliciter l'obtention d'une subvention DETR au titre du programme voiries.
- Pour autoriser le Maire à solliciter une aide financière auprès de la société APRR.

Et s'engage à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur la voirie communale, pour réaliser les travaux.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus.

4.2.2 Rue des Vignes

Le Maire présente en séance :

La rue des Vignes, desservant les lotissements de Beuchery/Méliveau et des Vignes, est fortement dégradée. Elle présente une succession de zones de faïençage et un affaissement des bords aggravé par le dérèglement climatique.

Ces défauts génèrent des risques d'accident matériel et des risques de chute de cyclistes.

Les réparations ponctuelles effectuées ne suffisent plus à traiter ce problème.

Il est crucial de traiter ces défauts dans la globalité par :

- Un renforcement du bord de rue par une poutre béton
- Le traitement global du revêtement.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 14 587.50 € HT soit 17 505 € TTC.

. Le Maire propose de solliciter l'octroi d'une subvention au titre de la DETR.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter l'obtention d'une subvention DETR au titre du programme voiries.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus.

5/ Affaires diverses

5.1 Edition 2024 des marchés du soir

Le dernier marché du soir, qui a eu lieu à Villars sous Ecot le 28 juin 2024 a été un réel succès. Notre commune souhaite participer à l'édition 2026 et proposera sa candidature à PMA. Si plus de 25 communes postulent à l'organisation d'un marché du soir, celles qui ont eu peu ou pas encore de marché du soir seront privilégiées.

5.2 PMA AMI photovoltaïque (Appel à Manifestation d'Intérêt)

Cet AMI porte sur des projets de production d'énergie renouvelable photovoltaïque :

- au sol et en ombrières sur des terrains ou infrastructures se trouvant sur le territoire de Pays de Montbéliard Agglomération

Une visioconférence d'information aura lieu le 5 décembre.

5.3 Demande de subvention

L'amicale des donneurs de sang de Pont de Roide et la 282^{ème} section des médailleés militaires sollicitent la commune pour l'octroi d'une subvention.

Le conseil municipal a défini les bénéficiaires pour l'année 2026 et ne donne pas suite à ces deux demandes.

5.4 Goûter de Noël

Le goûter de Noël aura lieu le vendredi 12 décembre à 16 heures dans la salle Jean Monnin. Une invitation a été envoyée aux personnes de 65 ans et plus. A l'issue du goûter, une carte cadeau, d'un montant de 25€, sera offerte aux 62 personnes de 75 ans et plus.

5.5 Repas de la convivialité

Le repas aura lieu le dimanche 25 janvier 2026 dans la salle Jean Monnin.

Une invitation avec coupon réponse sera envoyée à tous les ayants droits en début d'année prochaine.

5.6 Demande de location de la salle J. Monnin le 25 décembre 2025

Le maire lit en séance le courrier de madame Lemke adressé au conseil municipal.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour louer pendant cette période spécifique au prix de 200€ la salle J. Monnin à la famille Lemke du mercredi 24 au vendredi 26 décembre 2025.

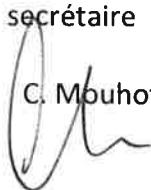
5.7 Problème de chauffage dans les locaux de la mairie

Depuis l'achat de la centrale de chauffe par Habitat 25, les locaux sont chauffés à 19° ce qui génère une situation d'inconfort. La société Dalkia, prestataire de la maintenance de la chaufferie, a été sollicitée pour résoudre ce problème technique de chauffage.

La séance est close à 21h 00

le secrétaire

C. Mouhot



le Maire

C. Hirsch

